



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/584
18 décembre 2003

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

488ème séance plénière

PC Journal No 488, point 11 de l'ordre du jour

DECISION No 584
PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE
AU KOSOVO

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Kosovo jusqu'au 31 décembre 2004.

**DECLARATION INTERPRETATIVE
AU TITRE DU PARAGRAPHE 79 (CHAPITRE 6)
DES RECOMMANDATIONS FINALES
DES CONSULTATIONS DE HELSINKI**

Par la délégation de la Serbie-Monténégro :

« La Serbie-Monténégro s'est ralliée au consensus concernant la décision qui vient d'être adoptée. Nous réaffirmons notre plein appui au mandat de cette mission et attachons une grande valeur à ses activités.

Dans le même temps, nous croyons fermement que cette décision devrait être pleinement conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous considérons donc que le nom de cette Mission devrait être « Mission de l'OSCE au Kosovo, Serbie-Monténégro ».

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe en annexe au journal de la réunion du Conseil permanent de ce jour. »